



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'enseignement scolaire**

Service de l'accompagnement des politiques éducatives
Sous-direction de l'action éducative
Délégué national à la vie lycéenne et collégienne
DGESCO C2 DNVLC
N° DGESCO-D2023-007116
Affaire suivie par :
Michel BALLOUARD
Tél : 01 55 55 09 34
Mél : michel.ballouard@education.gouv.fr

Paris, le **14 SEP. 2023**

Le ministre de l'Éducation nationale
et de la Jeunesse

à

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs de
région académique

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs
d'académie

Madame la vice-rectrice et messieurs les vice-recteurs

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs
des services de l'éducation nationale

Mesdames les inspectrices et messieurs les inspecteurs
d'académie, inspectrices et inspecteurs pédagogiques
régionaux

Mesdames les cheffes et messieurs les chefs
d'établissement

Objet : Faire vivre la démocratie scolaire : susciter, soutenir et promouvoir l'engagement des élèves

Références :

Circulaire n° 2016-190 du 7 décembre 2016 relative aux attributions, composition et fonctionnement du conseil de la vie collégienne

Circulaire n° 2018-098 du 20 août 2018 relative à la composition et au fonctionnement des instances de la vie lycéenne

Circulaire n° 2019-121 du 27 août 2019 sur la nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable

Note de service du 23-6-2023 relative à la labellisation « classes engagées » et « lycées engagés »

Lieu d'émancipation par le savoir, d'éducation et de transmission de valeurs, de construction d'une conscience civique, l'École contribue de manière décisive à susciter, soutenir et promouvoir l'engagement des élèves. L'École n'est en effet pas simplement le lieu d'une transmission de savoirs, elle est également le lieu dans lequel chaque élève partage des valeurs communes, éprouve la relation aux autres, comprend les grands enjeux contemporains qui traversent la société, et apprend ce qu'impliquent la liberté et la responsabilité.

Les semaines de l'engagement et la semaine de la démocratie scolaire, moments clés de la vie collective en établissement

Les semaines de l'engagement, qui se dérouleront cette année du 18 septembre 2023 au 7 octobre 2023, et la semaine de la démocratie scolaire qui les suit, du 9 au 14 octobre 2023, doivent permettre de valoriser toutes les formes d'engagement, de rappeler aux élèves l'intérêt et l'importance de participer à la vie de leur établissement et de s'engager au bénéfice de projets collectifs. La sensibilisation des élèves à l'engagement, au fonctionnement de la vie démocratique et scolaire, permettra de mieux les mobiliser collectivement et de susciter leur participation à la vie de leur établissement, y compris en se présentant pour assurer les missions de délégués ou d'éco-délégués. Les équipes pourront également mobiliser, dans une démarche de pair à pair, des engagés

du service civique au sein des établissements ou auprès d'associations œuvrant dans les territoires afin qu'ils témoignent de leur expérience d'engagement.

Ces semaines permettront également de sensibiliser les élèves aux parcours de [formation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur](#) accessibles dès 16 ans, qui préparent à l'exercice des fonctions d'animateur en accueil collectif et favorisent un engagement éducatif fort. Certaines associations complémentaires de l'École disposent d'habilitations et pourront utilement accompagner les projets pédagogiques visant à guider les élèves vers ces parcours de formation.

Toutes les élections de leurs représentants par les élèves se déroulent au cours de la semaine de la démocratie scolaire. **L'élection des délégués de classe et des éco-délégués** constitue un moment essentiel de la démocratie scolaire. Il convient de faire prendre conscience de l'importance du rôle des délégués et des éco-délégués, d'animer leur communauté au sein de l'établissement et de valoriser leur engagement particulier au-delà de la préparation des conseils de classe.

Deux ressources ont été rédigées à l'intention de la communauté éducative :

- Un [guide pratique](#) sur la démocratie scolaire et l'engagement, qui donne des conseils méthodologiques pour organiser les temps forts de l'année en matière d'engagement, pour tenir les réunions du conseil de la vie collégienne ou lycéenne, ou pour valoriser les élèves qui donnent de leur temps pour contribuer à un climat d'établissement serein.
- Un [dépliant « je, tu, ils, elles s'engagent »](#), qui peut être distribué à l'ensemble des élèves.

L'élection des représentants collégiens et lycéens au CVC et au CVL

Les instances de démocratie scolaire (conseils de la vie collégienne - CVC - et conseils des délégués pour la vie lycéenne - CVL) sont des lieux privilégiés d'expression des élèves et de structuration de leur engagement, à la faveur duquel ils deviennent pleinement parties prenantes de la communauté éducative. Il convient donc d'accorder à ces instances toute l'attention requise et d'en souligner l'importance aux côtés des autres instances de fonctionnement de l'établissement. Dans le cadre des CVC et CVL, les élèves sont encouragés à proposer des projets relatifs à la transition écologique, à l'amélioration du bien-être au sein de l'établissement, au renforcement de l'égalité filles-garçons, à la lutte contre toutes les formes de discrimination, contre le harcèlement et le cyberharcèlement, etc. Parmi les élus du CVC et du CVL, deux seront élus « éco-délégués d'établissement » et auront des relations particulières avec les éco-délégués de classe et les référents éducation au développement durable pour participer à la mise en œuvre de la politique E3D de l'établissement.

Le renouvellement partiel des lycéens au CVL et celui des représentants collégiens au CVC, pour lequel le mode électoral est à privilégier, auront lieu durant la semaine de la démocratie scolaire, du lundi 9 au samedi 14 octobre 2023.

Il convient de s'assurer :

- D'une participation la plus importante possible des élèves à l'élection de leurs représentants au sein des CVC et CVL ;
- D'une composition paritaire des instances ou d'une proportion de filles et de garçons équivalente à celle de l'ensemble de l'établissement ;
- D'une représentation équilibrée entre les différentes composantes de la structure éducative : élèves de SEGPA, d'ULIS, sections d'enseignement professionnel, étudiants en CPGE ou en STS ;
- D'une possibilité effective de participation de tous les élèves de lycée professionnel à ces élections, en étant attentif aux périodes de formation en milieu professionnel.

Des ressources nationales ont été produites pour accompagner les élèves élus au CVC ou au CVL et sont disponibles sur éducol (<https://eduscol.education.fr/2276/le-conseil-de-la-vie-collegienne-et-le-conseil-de-la-vie-lyceenne>) : pour les élus au CVL, une fiche de missions, qui peut être adaptée aux élus au CVC ; sur les questions d'égalité, un livret « Pour l'égalité, mon CVC s'engage » et un livret « Pour l'égalité, mon CVL s'engage ».

Au niveau académique, le délégué académique à la vie lycéenne et collégienne (DAVLC) s'assure que tous les établissements se dotent effectivement d'un CVC ou d'un CVL et peut accompagner les établissements dans cette démarche. Il assure le lien avec les référents d'établissement à la vie collégienne ou lycéenne. L'application CVL/CAVL, accessible depuis le portail académique pour les académies qui en sont dotées, permet aux

établissements de communiquer la constitution des CVC comme des CVL.

Chaque établissement communiquera le taux de participation des élèves, le nombre de candidats et les résultats aux élections des CVC et des CVL via un formulaire en ligne accessible du 9 au 20 octobre 2023 à l'adresse suivante : <http://elections.vie-lyceenne.education.fr>. L'établissement bénéficie pour cela d'un numéro d'identifiant correspondant à son code UAI et d'un mot de passe correspondant au même code UAI suivi du caractère étoile (symbole *).

La place et le rôle des représentants des élèves dans les autres instances de l'établissement, en particulier le conseil d'administration et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement, méritent d'être valorisés et soulignés par les équipes de direction.

Au lycée, un nouveau label « classe engagée » ou « lycée engagé »

À partir de la rentrée 2023, le label « classe engagée » ou « lycée engagé » permettra à des élèves de seconde et de première année de CAP de bénéficier d'un projet pédagogique annuel proposant des contenus et initiatives autour de l'engagement et s'inscrivant dans les actions éducatives et les enseignements quotidiens, en tout premier lieu l'enseignement moral et civique et l'éducation à la citoyenneté. La labellisation sera définie en fonction de la thématique du projet de classe déterminée selon les dominantes suivantes : défense et mémoire, sport et jeux olympiques et paralympiques, environnement, résilience et prévention des risques. Ces projets pédagogiques intégreront la participation à un séjour de cohésion du service national universel sur temps scolaire, dont une partie du contenu sera articulé avec la thématique du projet pédagogique d'engagement.

Le label « classe engagée » sera attribué par un comité académique en fonction de critères pédagogiques. Le label « lycée engagé » pourra aussi être attribué à des établissements qui feront de l'engagement un axe central de leur projet d'établissement et comporteront au moins deux « classes engagées » en seconde ou première année de CAP dès 2023-2024. L'intégration du séjour de cohésion du service national universel (SNU) sera un des piliers du projet pédagogique de la classe engagée. L'appel à projets « classes et lycées engagés » a été diffusé à tous les établissements le 29 juin 2023, afin qu'ils puissent déposer leur candidature en ligne jusqu'au 20 octobre 2023 (<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo26/MENG2317479N>).

Les actions éducatives pour favoriser et valoriser l'engagement des élèves

Au-delà de l'élection au CVC ou au CVL, et de l'animation des semaines de l'engagement et de la semaine de la démocratie scolaire, chaque équipe de direction d'établissement, appuyée par les autorités académiques et départementales, veillera à développer, encourager et valoriser l'engagement des élèves tout au long de l'année selon les pistes non exhaustives suivantes :

- l'encouragement des élèves à devenir délégués, éco-délégués, ambassadeurs de la lutte contre le harcèlement dans le cadre du programme Phare ;
- la participation des élèves à des concours et prix scolaires, tels que le prix Non au harcèlement, les concours Découvrons notre constitution ou le Parlement des enfants pour les élèves de 6^e ;
- le développement de projets pédagogiques en partenariat avec des associations agréées ou œuvrant à l'échelon territorial ;
- la présentation des projets réalisés lors de l'année scolaire précédente par le CVC ou le CVL ;
- la mise en place du tutorat ou du mentorat ;
- la présentation des dispositifs du service civique, du service national universel (SNU) et des parcours de formation BAFA pendant les semaines de l'engagement ;
- l'animation de la maison des lycéens et du foyer socio-éducatif ;
- la création et l'animation par les élèves d'un média scolaire ;
- la mention de l'engagement dans le livret scolaire ;
- l'inscription de toutes les formes d'engagement dans la rubrique « activités et centres d'intérêt » de Parcoursup pour le dossier élève et de la rubrique « engagement et esprit d'initiative » dans les dossiers des professeurs principaux ;
- les réunions inter-conseils de la vie lycéenne de bassin ou avec les conseils de la vie collégienne ;
- la tenue d'un conseil pédagogique annuel en fin d'année pour organiser les semaines de l'engagement et lancer les projets d'établissement dont les élèves sont des acteurs majeurs.

Au lycée, la mobilisation peut prendre la forme d'un forum de l'engagement conviant les associations agréées, des ambassadeurs (volontaires en service civique, jeunes réservistes, jeunes en SNU réalisant leur mission

d'intérêt général, jeunes sapeurs-pompiers volontaires, bénévoles, animateurs BAFA et/ou directeurs BAFD, etc.), des personnels d'autres ministères, comme le ministère des armées, à venir tenir un stand, participer à une table ronde, proposer des entretiens individuels. Ce forum permet aux élèves de bénéficier d'une présentation des possibilités d'engagement et de l'intérêt de cette démarche dans leurs parcours scolaire et citoyen (service civique et SNU notamment), d'un rappel de la nécessité de se faire recenser pour ceux qui ne le sont pas encore, d'une rencontre avec des jeunes engagés ou avec des jeunes passés par la SNU, etc.

Je vous remercie de votre mobilisation et de celle de vos équipes au service d'un engagement plus fort de nos jeunes en faveur de la démocratie scolaire.

**Pour le ministre et par délégation
le directeur général de l'enseignement scolaire**



Edouard GEFFRAY